

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 19**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. DANIELE BRUNET / M.  
YVES MORAINÉ**

---

**OBJET**

Dispositif L'Attitude Provence

---

**Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service de la Jeunesse  
1 96 57**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES :**

Par délibération n°179 du 12 avril 2013, la Collectivité a décidé de lancer une procédure de marché public sur appel d'offres ouvert (articles 26-I, 33 et 57 à 59 du CMP) à bons de commandes (article 77 du CMP) afin de confier la réalisation et la gestion de l'opération L'Attitude Provence à un prestataire. Cette opération a pour objet de délivrer aux collégiens du département des réductions auprès de structures partenaires de l'opération. La société DOCAPOST-APPLICAM a été retenue par notification le 23 juin 2013 pour une mise en exécution dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

## **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

La Jeunesse est un axe prioritaire de la politique volontariste du Département. Les orientations issues des Etats Généraux de Provence impliquent une évolution du dispositif en faveur des jeunes. Cette action ne pouvant pas être opérationnelle dès la rentrée scolaire 2017/2018, il convient de maintenir le dispositif en l'état pour une durée exceptionnelle d'un an non renouvelable. Par la suite, de grandes transformations verront le jour dès la rentrée scolaire 2018/2019.

Le présent marché a été passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Il est actuellement dans sa dernière année de renouvellement. La date de fin d'exécution étant établie au 31 août 2017.

La technicité du dispositif réside dans l'utilisation d'une plateforme informatique dédiée permettant à la fois les inscriptions des bénéficiaires de l'opération soit près de 50 000 collégiens chaque année, les demandes d'affiliations des structures qui souhaitent devenir partenaires soit 1 800 actuellement ainsi que l'outil dédié pour le service gestionnaire de la Collectivité afin de valider l'ensemble des demandes.

Les contraintes techniques inhérentes à la gestion du dispositif impliquent des difficultés d'exécution que seul le prestataire actuel est en mesure d'assurer la prestation pour l'année à venir.

En conséquence, il est envisagé de lancer une procédure de marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable pour l'année scolaire 2017/2018.

Par ailleurs, les partenaires du dispositif, désireux de maintenir leur affiliation leur permettant d'accepter les réductions proposées sur la carte L'Attitude Provence en matière d'activités sportives et culturelles, devront prolonger la convention-cadre.

Il est proposé de proroger le conventionnement des partenaires actuels par signature d'un avenant à la convention-cadre L'Attitude Provence.

## **PROPOSITION**

En cas d'approbation de votre part des actions envisagées, j'ai l'honneur de vous demander :

- de prendre acte du lancement d'une procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité suivant l'article 30 I 3°b du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec la société DOCAPOST-APPLICAM sur les bases du présent marché L'Attitude Provence pour une durée fixe d'un an.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention cadre «L'Attitude Provence » ci-annexé avec les structures partenaires.

La dépense, s'élevant au maximum à 345 000 €TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget du Département.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL